

CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

PROJET DE MANDATURE 2010 - 2015



***Chambres de Métiers
et de l'Artisanat***

Région Bretagne

SOMMAIRE

Introduction du Président de la CRMA	page 3
Développement économique et territorial	page 7
Environnement	page 13
Formation professionnelle	page 21
Communication	page 27

2010-2015 : DES ANNEES UTILES POUR NOS ARTISANS ET NOS APPRENTIS

88 nouveaux représentants des entreprises artisanales ont été élus pour les cinq années qui s'ouvrent afin de participer au développement harmonieux de nos 46 000 entreprises artisanales de Bretagne et des 176 000 emplois qu'elles génèrent, tout en permettant aux 6 500 apprentis que nous accueillons chaque année de bénéficier de formations de qualité et adaptées.

Ces cinq années doivent être utiles à notre secteur d'activité, dont chacun peut noter l'importance économique pour notre région.

Dans la tourmente économique qui s'est abattue sur le monde depuis fin 2008, la France n'a pas été épargnée, l'artisanat a souvent mieux résisté que bien d'autres secteurs. Les liens forts de nos entreprises avec leurs clients, leur implantation harmonieusement répartie sur l'ensemble du territoire - des plus grandes agglomérations aux plus petites de nos communes -, l'esprit d'entrepreneuriat qui les anime, leurs dimensions à taille humaine, ont incontestablement eu un effet amortisseur, qu'il convient de souligner ici.

La fin du mandat précédent a été celle de la préparation de nombreuses évolutions pour l'artisanat, soit pour nos structures, soit pour nos entreprises elles mêmes. Elles ont fait l'objet de réformes souvent souhaitées (EIRL, par exemple), mais parfois subies (l'auto entrepreneur ou les nouvelles règles de l'urbanisme commercial en étant des illustrations). Le mandat qui s'ouvre sera celui de leur mise en œuvre. Nous veillerons à ce que celle-ci s'effectue avec efficacité et pertinence.

Plus que jamais, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat s'attachera à travailler de concert avec les quatre chambres départementales, dans un esprit d'efficacité et tout en préservant les valeurs qui sont les nôtres et qui devront guider toutes nos actions.

Nous avons la volonté de travailler en réel partenariat, dans un esprit de complémentarité et sans recherche de compétition, avec les organisations professionnelles dont nous sommes issus, en veillant à porter également une attention particulière aux professions les moins représentées, car souvent moins nombreuses - et parfois en difficulté -, mais qui font partie pleine et entière de nos métiers.

Nous aurons à cœur de conserver la qualité de nos relations avec les structures administratives et politiques, tant au niveau des services de l'Etat, que des collectivités régionales, départementales ou locales. Nous aurons à nous adapter, ici encore, aux réformes, nombreuses, en

PROJET DE MANDATURE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

cours ou annoncées, ainsi qu'aux contraintes financières, de plus en plus prégnantes, qui auront plus que jamais des impacts forts. Dans ce contexte, il nous appartiendra de renforcer notre présence tant au niveau régional qu'au niveau des territoires, afin de porter haut la voix de l'artisanat et des 512 activités artisanales que nous regroupons et représentons.

Pour nos structures, tout en veillant à bien conserver à l'esprit que les Chambres sont des établissements au service des professionnels et non l'inverse, nous aurons pour ligne de conduite l'amélioration, dans le cadre des obligations légales et réglementaires, de nos procédures et méthodes de travail avec pour maîtres mots : la préservation de la proximité avec les entreprises, le souci d'économies financières, la simplification et l'efficacité de nos actions. Pour cela, nous veillerons à ne pas multiplier procédures et outils, mais bien plutôt à les adapter à la demande des professionnels ou des jeunes. La Loi nous impose un regroupement de moyens et une harmonisation régionale des principales politiques menées, notamment dans les domaines du développement économique et de la formation. Nous y veillerons. Ainsi, nous poursuivrons le travail en réseau qui fait déjà la force de nos chambres bretonnes et pour lequel nous devons conserver l'avance que nous avons su acquérir.

C'est dans cet esprit qu'a été préparé le projet de mandat de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne pour les années 2010-2015.

Travaillant sur nos compétences traditionnelles, nous ferons du **développement économique de nos entreprises** un axe fort de notre mandat. Ainsi, et comme nous avons déjà l'habitude de le faire, nous privilégierons les accompagnements de proximité, à travers une approche territoriale renforcée impliquant l'ensemble de nos élus. Le développement d'un observatoire régional aux missions élargies participera efficacement à cette ambition. Il conviendra d'adapter l'offre à la demande, la structurer plus encore, soutenir les entreprises dans leurs démarches, communiquer.

Si la création de véritables entreprises artisanales constituera toujours une priorité, nous désirons axer nos efforts sur la reprise et la transmission, qui doivent être développées. Nous aurons aussi un œil attentif sur les secteurs en tension ou en difficulté.

De façon particulière, nous veillerons à défendre nos entreprises dans leurs spécificités et dans leur rôle, principalement pour une meilleure reconnaissance de la place évidente de l'artisanat comme acteur des circuits courts, notamment par la proximité, que nous démontrons au quotidien, entre le fournisseur et le client, et qui fait notre force.

Nous mettrons notre mandat sous le signe de **l'environnement et du développement durable**, qui seront désormais un axe de travail à part entière. Nous poursuivrons ainsi les politiques engagées et dont la pertinence est reconnue (politique des déchets), tout en l'étendant à d'autres thématiques telles que la maîtrise des consommations énergétiques. Un accent fort sera mis sur « l'économie du durable », avec des résultats concrets à rechercher, tant pour nos entreprises que pour nos clients, et à travers eux pour nos territoires. Enfin nous mettrons en

PROJET DE MANDATURE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

place des actions particulières, et nécessaires, en faveur d'une meilleure prévention des risques en matière de santé au travail et du cadre de vie.

Nous avons ouvert des pistes nouvelles dans le domaine de la **formation**, en ayant pour ambition le développement, d'ores et déjà engagé, de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat qui aura notamment pour vocation, en étroite concertation avec nos partenaires, de favoriser l'harmonisation des offres, une formation de qualité et une élévation des niveaux de formation, ainsi qu'un accueil renforcé de nouveaux publics.

Nous nous attacherons au développement et à la valorisation de l'apprentissage en adaptant les outils de gouvernance de nos quatre CFA et de leurs antennes. Nous proposerons, en lien avec les professions, des formations qui seront harmonieusement réparties sur nos territoires. La formation continue sera aussi, avec le soutien de nos partenaires traditionnels, un axe fort de notre action. Tous les outils nécessaires à cette mise en place seront développés en concertation, puis mutualisés.

Enfin, toute action devant, pour conserver son efficacité, être connue, expliquée, valorisée, nous ne manquerons pas de renforcer nos moyens de **communication** afin de faire mieux connaître encore l'artisanat et ses forces tant auprès de nos entreprises, que des jeunes, du grand public, ou encore de nos partenaires.

Nous avons souhaité, avec les membres du Bureau régional, que ce projet de mandature soit établi en étroite concertation avec les organisations professionnelles régionales, représentatives de l'artisanat, que nous avons rencontrées, ainsi que de l'ensemble des élus réunis en commissions spécialisées. Le document, élaboré en séminaire par les élus, a pu bénéficier des apports des Chambres départementales, ce qui nous a paru un préalable indispensable.

Feuille de route pour les prochaines années, ce document de référence aura toutefois vocation à évoluer au fil de l'actualité économique pour s'adapter toujours plus à la demande et aux besoins de nos entreprises et de nos jeunes.

C'est cet esprit qui anime l'ensemble des élus. Agissons ensemble !

Ange BRIERE
Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

4 DOMAINES PRIORITAIRES

- A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL
- B. ENVIRONNEMENT
- C. FORMATION PROFESSIONNELLE
- D. COMMUNICATION

A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

DES ENTREPRISES ARTISANALES ADAPTEES AUX EVOLUTIONS DE LEUR ENVIRONNEMENT

- **Adapter l'offre** aux évolutions des marchés et de la concurrence (vieillesse de la population, attentes de la clientèle, Grenelle de l'environnement, Plan Energie Climat...) :
 - Mettre en place une veille et une réflexion prospective
 - Adapter les pratiques et les actions aux évolutions législatives et réglementaires ; aux contraintes de mise aux normes (accès facilité aux établissements recevant du public des personnes handicapées, quelque soit leur handicap, mise aux normes des commerces, sécurité - document unique -, santé, environnement, déchets...)
 - Favoriser l'intégration des nouvelles technologies (TIC et accès aux marchés dématérialisés) et la diffusion de leurs applications au sein des entreprises artisanales
- **Une action commerciale appropriée**
 - Développer une offre de formation et de conseil adaptée aux nouvelles techniques commerciales
 - Tenir compte des nouveaux intervenants (fournisseurs d'énergie, de matériaux...) et des nouvelles modalités d'organisation de l'offre : éco-construction, rénovation ; circuits courts ; changements d'habitudes alimentaires ; changements sociétaux...
 - Promouvoir les labels et marques collectives
 - Accompagner les entreprises à l'export

- **Une structuration et une organisation optimisées**
 - Développer l'intérêt pour les conseils extérieurs
 - Mettre en place des actions de conseils personnalisés (intra-entreprise) et de formation
 - Informer sur les statuts, tout en mobilisant les partenaires (banques, assurances) : EIRL, auto-entrepreneuriat

- **Un accent particulier sur les métiers d'art**
 - Développer les journées des métiers d'art en région
 - Réaliser un état des lieux ; participer à la structuration régionale de la filière ;

- **Un soutien aux entreprises en difficulté**
 - Généraliser les cellules de prévention des risques

- **Communiquer** sur l'offre de service du réseau

UN ARTISANAT IMPLIQUE DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- **Une implication au niveau des territoires (pays, EPCI, communes...)**
 - Développer la présence des élus CMA au sein des territoires
 - Accroître les actions de sensibilisation à destination des collectivités, lors de la mise en œuvre des documents d'urbanisme et d'aménagement afin de faire mieux prendre en compte les besoins de l'artisanat
 - Renforcer la prise en compte de la problématique du foncier
- **Un accompagnement des territoires pour une adaptation de l'offre artisanale**
 - Adapter l'offre artisanale aux besoins locaux, aux attentes, aux évolutions
 - Favoriser une évolution maîtrisée du tissu artisanal et commercial
 - Etudier avec les partenaires la création de zones d'activité adaptées
 - Accompagner le renouvellement du tissu artisanal local via la création et la transmission-reprise d'entreprise
- **Une offre de service adaptée aux territoires**
 - Définir une offre CMA tenant compte des spécificités de chaque territoire
 - Reconduire le dispositif ODESCA, en l'adaptant mieux aux besoins de l'artisanat
- **Mutualiser les expériences conduites au sein des territoires**
- **Développer un observatoire régional de l'artisanat**
 - Produire et diffuser des chiffres-clés de l'artisanat adaptés aux territoires

UNE RELEVÉ ARTISANALE ANTICIPÉE ET ASSURÉE DYNAMISER LA TRANSMISSION ET LA REPRISE

○ Création

- Accompagner les porteurs de projet relevant de l'artisanat

○ Transmission

- Anticiper les cessations d'activité
- Accroître les partenariats
- Rechercher la qualité dans les projets

○ Reprise

- Promouvoir l'installation par reprise et accompagner les repreneurs potentiels
- Amplifier la détection des repreneurs potentiels
- Développer les partenariats
- Rechercher la qualité dans les projets

○ Suivi des jeunes entreprises

- Accompagner les porteurs de projets relevant de l'artisanat
- Rechercher de nouveaux financements dans ce domaine

UN ARTISANAT RECONNU AU CŒUR DES CIRCUITS COURTS

○ **Une stratégie et des outils**

- Réaliser un état des lieux sur l'engagement des artisans dans les circuits courts
- Elaborer des outils pour sensibiliser à la place et au rôle des artisans dans les circuits courts
- Créer des supports de communication pour promouvoir les artisans comme acteurs des circuits courts et des filières de qualité
- Mettre en place une veille appropriée
- Travailler en concertation avec le secteur agricole

○ **Informier les pouvoirs publics et les collectivités du rôle de l'artisanat et notamment les métiers de bouche**

- Faire reconnaître les artisans comme acteurs majeurs des circuits courts
- Communiquer sur l'engagement des artisans et notamment des métiers de bouche dans la valorisation des productions locales
- Promouvoir la place et le rôle des artisans dans le développement local et durable

B - ENVIRONNEMENT

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS ET DES EAUX SOUILLEES

- Sensibiliser les collectivités
- Poursuivre les actions de collecte-élimination par filières (y compris pour les emballages professionnels – MRS /matières à risques spécifiés...)
- Renforcer l'accès des artisans aux déchèteries
- Diffuser les bonnes pratiques déjà expérimentées en gestion et prévention des déchets
- Participer à l'amélioration des eaux par des actions appropriées
- Promouvoir les activités artisanales du secteur de la réparation et du réemploi

SENSIBILISATION DES ARTISANS ET PROMOTION DES ENTREPRISES SUR LES MARCHES DE L'ECO-CONSTRUCTION

- Susciter l'intérêt des artisans pour les nouveaux marchés de construction et de rénovation des bâtiments en contribuant activement à une « économie du durable »
- Mutualiser les expériences départementales
- Sensibiliser, stimuler (événementiels, salons), valoriser les entreprises engagées dans ces domaines
- Préparer les entreprises aux nouvelles réglementations, aux nouvelles normes, en lien avec la commission formation professionnelle
- Positionner l'offre artisanale en tenant compte des nouvelles modalités d'organisation de l'offre et de la coordination des métiers (offre globale intégrant notamment les financements)
- Rechercher de nouveaux financements

PRODUCTION ET MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES AU SEIN DES ENTREPRISES ARTISANALES

- Sensibiliser les artisans aux enjeux énergétiques
- Diffuser les bonnes pratiques et promouvoir les artisans engagés pour la maîtrise de l'énergie au sein des entreprises (diffusion collective via des modules adaptés aux professions)
- Mettre en place des diagnostics énergétiques pour les activités plus complexes
- Expérimenter de nouvelles actions permettant de réduire les consommations d'énergie
- Accompagner les entreprises dans la maîtrise et la diversification des sources de production
- Mobiliser des aides directes

PREVENTION DES RISQUES EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL ET VIS-A-VIS DE LA CLIENTELE DES ARTISANS

- Mettre en place des actions en faveur des salariés et des clients
- Sensibiliser aux nouvelles attentes des consommateurs
- Informer sur les matériaux
- Sensibiliser à la qualité des eaux sanitaires, des eaux de consommation et de l'air
- Engager une réflexion spécifique sur la réglementation de la dépose d'amiante en plein air

SENSIBILISATION, VEILLE ET COMMUNICATION

- Travailler en liaison avec les OP
- Participer à des salons
- Mettre en place une réflexion spécifique sur la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

ORGANISATION

- Transformer la commission environnement en « commission environnement et développement durable »
- Harmoniser les programmes départementaux
- Mettre en place des techniciens sur cette thématique dans chaque CMA
- Favoriser la formation des élus dans ce domaine particulier de l'environnement-développement durable
- Travailler en étroite concertation avec les OP

C - FORMATION PROFESSIONNELLE

L'UNIVERSITE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE : UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT CONCERTEE DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE

- Faire une étude de l'offre de formation régionale, par métier (cartographie), et la publier, pour l'adapter aux besoins des territoires et aux bassins d'emplois
- Harmoniser l'offre de formation continue et mutualiser les compétences
- Déployer de façon harmonieuse et concertée la carte d'apprentissage, y compris les titres de la filière (coordination et règles du jeu communes)
- Définir des pôles de compétences
- Développer les parcours individualisés de formation, en utilisant notamment les formations à distance
- Elever les niveaux de formations en renforçant les partenariats avec les acteurs de la formation supérieure
- Accueillir tous les publics

S'ADAPTER EN FORMATION INITIALE ET REpondre AUX BESOINS DES ENTREPRISES DANS UN CONTEXTE CONCURRENTIEL FORT

- Faire des propositions pour une nouvelle gouvernance des CFA du réseau par une coopération renforcée
- Travailler sur le financement de l'apprentissage et tendre vers une harmonisation des coûts
- Etudier le développement de titres de branches
- Mettre en avant la complémentarité des CQP (certificat de qualification professionnelle), des diplômes (dont le Bac Pro) et des titres de la filière (dont BM)
- Mettre en place un suivi de la qualité des formations
- Adapter les Bac Pro 3 ans à l'apprentissage
- Repenser le préapprentissage et rechercher les financements nécessaires

VALORISER LES METIERS ET L'APPRENTISSAGE

- Afficher la réelle valeur ajoutée de cette voie de formation, auprès des artisans et des jeunes
- Mettre en avant les bons résultats de l'apprentissage
- Développer les témoignages et présenter les métiers
- Relancer l'accès à l'apprentissage (initiation aux métiers par alternance, par exemple)
- Favoriser et faciliter la mise en relation jeunes/entreprises

VALORISER ET PROMOUVOIR LA FORMATION CONTINUE

- Travailler avec les OP, se concerter et développer une complémentarité de l'offre de formation
- Entamer une réflexion partagée de fond sur la communication et la sensibilisation à la formation
- Réfléchir au développement de formations diplômantes et à la validation des formations
- Etre très réactif dans la programmation des stages
- Aider les chefs d'entreprise pour établir leur plan de formation, en les rencontrant
- Sensibiliser les chefs d'entreprise et les salariés sur les possibilités de financement notamment par le DIF
- Développer des formations pour les artisans qui s'installent

D - COMMUNICATION

4 CIBLES

Artisans
Jeunes des CFA
Institutionnels
Grand public

2 PREALABLES

La communication doit se faire avec les OP, sans concurrence
Il convient de renforcer la proximité : actions de terrain

4 OBJECTIFS PRINCIPAUX

Parler des artisans et valoriser leurs métiers
Mener des actions en direction des jeunes
Promouvoir l'action des chambres (communication institutionnelle)
Développer la connaissance de l'artisanat auprès du grand public

LA COMMUNICATION EN DIRECTION DES ARTISANS

- Valoriser les qualités de l'artisan, notamment à travers le concours Stars et Métiers (mise en place d'événements et manifestations régionaux annuels), salons et autres concours, Assises... Promouvoir les titres de «Maître artisan » et de MOF
- Promouvoir les métiers d'art
- Attribuer des médailles de « reconnaissance artisanale »
- Suivre les entreprises dans les années suivant leur installation, lors de la transmission-reprise (pour les repreneurs et pour les entreprises à reprendre)
- Poursuivre la valorisation des actions régionales sectorielles environnement (Imprim'Vert, Garage Propre, Vague Bleue, Vague Bleue carénage...)
- Valoriser la formation continue
- INFORMER LES ARTISANS SUR LA REGLEMENTATION :
 - sur le statut EIRL,
 - sur le régime auto-entrepreneuriat et ses méfaits pour l'auto-entrepreneur lui-même, leurs clients et pour les CMA ...
 - sur la Taxe d'apprentissage

LA COMMUNICATION EN DIRECTION DES JEUNES

- Promouvoir la formation initiale et l'apprentissage en particulier
- Faire connaître l'ensemble des métiers en privilégiant ceux qui sont en difficulté
- Développer les partenariats avec l'éducation nationale (lycées et collèges)
- Communiquer vers les enseignants, en les sensibilisant aux métiers et à l'entreprise
- Sensibiliser les jeunes aux concours existants
- Se mobiliser autour des Olympiades de métiers, vitrine des métiers

LA COMMUNICATION EN DIRECTION DES INSTITUTIONNELS ET DES PARTENAIRES

- Mettre en place un observatoire mutualisé des métiers et de l'artisanat et diffuser plus encore les chiffres régionaux de l'artisanat
- Promouvoir les actions régionales sectorielles environnement (Imprim'Vert, Garage Propre, Vague Bleue, Vague Bleue carénage...)
- Informer sur les « circuits courts »
- Communiquer sur la Taxe d'apprentissage (dans la limite de la réglementation)

LA COMMUNICATION EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC

- Décliner la campagne pilotée par le FNPCA « L'artisanat : première entreprise de France »
- Utiliser l'ensemble des outils développés par le FNPCA tels que le « A »
- Communiquer sur les possibilités de reconversion offertes par l'artisanat
- Montrer que les « circuits courts » c'est aussi l'artisanat
- Mettre en place des événements annuels (métiers d'art, par exemple)
- Capitaliser sur le partenariat sportif (handball)

DES OUTILS A DEVELOPPER

La Chambre régionale sera chargée de la mise en place d'une communication régionale et d'une coordination de la communication locale des chambres de métiers et de l'artisanat départementales. Il s'agira de s'appuyer sur un certain nombre d'outils, dont certains seront à mettre en place tout au long des années futures, parmi ceux-ci :

- Créer un journal régional tout en maintenant la proximité de l'information
- Etudier la mise en place de partenariats publicitaires pour financer les supports (régie)
- Participer plus encore aux salons existants
- Créer un kit régional d'exposition/de salon itinérant(e)
- Favoriser la communication ciblée par Internet vers les artisans (mails – news letter...)
- Développer un site Internet régional
- Mettre en place des événements « tournants » par département ou communs et déclinés simultanément dans chacun des départements
- Mettre en place des visio conférences entre les chambres pour les réunions de travail, voire pour la formation en interne à distance
- Utiliser progressivement les réseaux sociaux
- Développer les relations presse au quotidien et lors des grands événements régionaux
- Engager de nouveaux partenariats avec le FNPCA



***Chambres de Métiers
et de l'Artisanat***

Région Bretagne